

à court et long terme. Mais, rien ne peut aboutir dans la pratique si l'on n'envisage pas les problèmes financiers et réglementaires.

ASPECTS FINANCIERS ET REGLEMENTAIRES DU S.A.U.M.

— D'autre part, le problème financier est d'une grande importance en la matière, car la structuration bien comprise des activités ou de l'utilisation rationnelle de la mer nécessitera, dans les années à venir, des investissements importants. De même à terre, si l'on veut limiter ou mieux supprimer les dommages causés aux milieux littoral et marin par les diverses nuisances. Trop souvent les communes littorales connaissent des difficultés financières qui les poussent, à rechercher des solutions de facilité pour des problèmes d'assainissement, à céder des terrains en vue de l'urbanisation, ou encore établir des lotissements qui hypothèquent gravement le littoral.

Le S.A.U.M. doit prendre en compte ce paramètre financier, devant la nécessité de structurer les activités, de prévoir les besoins et les aménagements en conséquence.

— D'autre part, la législation applicable au Domaine Maritime est très variée, et les administrations qui sont chargées de la réglementation sont nombreuses. Il suffit, pour mieux s'en rendre compte, de se reporter au Journal Officiel de la République Française du 15 mai 1974 fixant la « liste des missions en mer incombant à l'Etat et désignation de l'Administration chargée de la coordination nécessaire pour l'exécution de chacune de ces Missions ». Toutefois, en raison des nouveaux problèmes qui se posent ou qui se poseront dans l'utilisation et la sauvegarde des milieux littoral et marin ; il s'agit moins de modifier les réglementations existantes que de les finaliser et les adapter en fonction des problèmes et des besoins. Ainsi, le S.A.U.M. expliciterait, en entrant dans le détail des usages, la réglementation générale en vigueur.

Pour une meilleure compréhension du domaine marin, le S.A.U.M. sera l'**outil de gestion** à long terme qui permettra de définir, tout comme le S.D.A.U. dont **il doit être le prolongement « marin »**, une politique générale de développement commune aux Autorités Administratives et aux Collectivités, par laquelle **les choix seront établis en pleine connaissance de cause**.

En définitive, ayant connaissance des critères d'aptitude et de protection des milieux, ainsi que du cadre réglementaire, le S.A.U.M. permettra d'instruire les diverses demandes qui se présenteront, qu'il s'agisse de projets d'aménagement ou de diverses formes d'activités envisa-

geables. Egalement, en tenant compte de l'évolution des domaines : démographique, touristique, industriel, agricole, de l'emploi et de l'habitat, des espaces libres existants utilisables ou à protéger, le S.A.U.M. pourra inciter à la création de certaines activités jugées souhaitables aux plans :

— économique (aquaculture, exploitation de sables et graviers en rade d'Hyères),

— écologique (protection des herbiers de Posidonies, et par-delà des Frayères, par exemple dans le golfe de Giens),

EN MANIERE DE CONCLUSION

L'étude du S.A.U.M. entreprise sur le littoral varois fait apparaître un déséquilibre des activités, entre le golfe de Giens et la rade d'Hyères, déséquilibre qui tient aux caractères naturels et aux contraintes qui s'exercent en ces lieux. Il est donc nécessaire de fixer **comme objectifs**, une organisation et une politique d'aménagement et d'utilisation qui **permettent d'approcher l'équilibre** si ce n'est de l'atteindre.

Ainsi, le golfe de Giens par exemple pourrait être réservé préférentiellement à la maintenance des herbiers de Posidonies, dans le cadre du développement de la pêche côtière ; alors que la rade d'Hyères pourrait être affectée plus particulièrement à une grande diversité touristique, ainsi qu'aux activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, tout en respectant la pêche et les autres activités plus directement littorales (activités balnéaires).

Tout ceci, doit se faire au profit de la collectivité et de la vie locale mais encore en fonction des besoins et des désirs exprimés des populations, dans la mesure où chacun comprendra que **toutes les activités sont dépendantes**. Le S.A.U.M. doit être dynamique et doit orienter les choix en fonction d'une meilleure utilisation des richesses de la mer, qu'elles soient directes (exploitation de la faune, de la flore, du sol ou du sous-sol) ou induites (retombées économique des activités telles que la navigation de plaisance ou du tourisme, ou encore des activités culturelles). En les organisant, ces activités pourront être développées et on ménagera, aussi, des possibilités d'exploitation de ressources naturelles lorsque l'évolution des technologies le permettra.

J. P. FORET

**Groupe d'études et de programmation
de la direction départementale
de l'équipement du Var**

LA BAIE DE SOMME ET SES PROBLEMES

R. REGRAIN

F. VIGNON

Ni suffisamment industriel, ni réellement sauvage, ni résolument « touristique », le littoral picard offre périodiquement un cadre propice aux projets les plus divers. Ce littoral d'accumulation entre Ault et le sud de Boulogne voit se succéder grèves de galets, plages, prés salés et vasières. Entre les massifs dunaires du Marquenterre au nord et les cordons de galets enserrant les Bas-Champs de Cayeux au sud, la baie de Somme découvre à marée basse un estran de près de 7 000 hectares.

I. A LA RECHERCHE D'UN PROJET

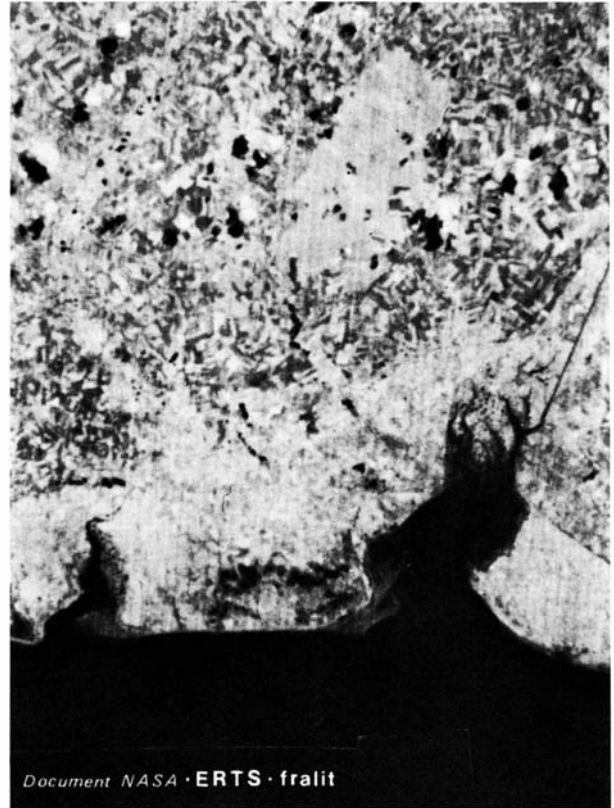
La pêche n'est guère que côtière : poissons plats, soles, rougets, mais aussi crevettes qui fournissent l'essentiel des revenus des « sauterelliers » crotellois et valéricains. Plus originale est la pêche à pied (que permettent le vaste estran malheureusement fréquenté par l'automobile, et les chenaux peu profonds) : des coques, véritable spécialité locale, dont la production est contrôlée par

« Gébasom » à Favières. Quelques centaines d'emplois environ correspondent à une activité artisanale et dispersée.

Des trois ports de la baie, Le Crotoy au nord, Saint-Valéry à l'est et le Hourdel à l'ouest, les deux premiers se disputèrent longtemps le débouché de la Somme, seule rivière susceptible de conserver un chenal d'accès à travers les « mollières » sablo-vaseuses de la baie. Lorsqu'en 1861, la Somme canalisée aboutit, pour des raisons politiques, à Saint-Valéry, Le Crotoy obtint un bassin de chasses, dont le fonctionnement et l'entretien devinrent vite décevants. Saint-Valéry, port du front anglais entre 1914 et 1918, vit son trafic atteindre 100 000 t, niveau qu'il ne devait retrouver que ces dernières années, bien qu'il soit en kilomètres le port le plus proche de la métallurgie lorraine, selon un ouvrage édité par la Chambre de Commerce d'Abbeville en 1949. Comme le marnage dépasse 10 mètres, un projet d'usine marémotrice fut établi dès 1938 ; divers projets envisagent de barrer la baie, l'un d'entre eux s'autofinçant par la revente des terrains ainsi endigués.

Ce véritable « gisement touristique » constitué par les plages du Marquenterre, les dunes enrésinées ; encore peu fréquentées à proximité du Benelux aux rivages surpeuplés, et par des chenaux propices à la navigation de plaisance firent naître d'autres projets d'équipement : bases nautiques, cités lacustres, « marinas », lotissements panoramiques. Il s'agissait d'occuper le « créneau sur la mer » de la Picardie, avec des ouvrages dont on retrouve l'équivalent sur des littoraux plus ensoleillés. Des éléments de rocade littorale, routes panoramiques, voies pénétrantes, déviations sont en cours d'aménagement ; elles devraient pouvoir se raccorder à l'autoroute Paris-Calais...

Parallèlement, l'intérêt écologique du site se précise. Déjà connu pour sa richesse faunistique en gibier d'eau particulièrement, la baie de Somme se révèle passionnante quant à sa flore, celle des mollières, comme celle des dunes, celle des mares saumâtres, des marais arrière-dunaires et arrière-littoraux ; aussi intéressante par les aspects dynamiques de sa géomorphologie, la ligne de rivage y étant partout en mouvement, sensible à l'échelle de quelques années. Une réserve de chasse sur domaine



1) Image LANDSAT du littoral Picard dans l'infrarouge - doc. NASA-ERTS-FRALIT

maritime fut créée permettant au propriétaire riverain d'ouvrir un parc ornithologique où les visiteurs peuvent observer les oiseaux en liberté.

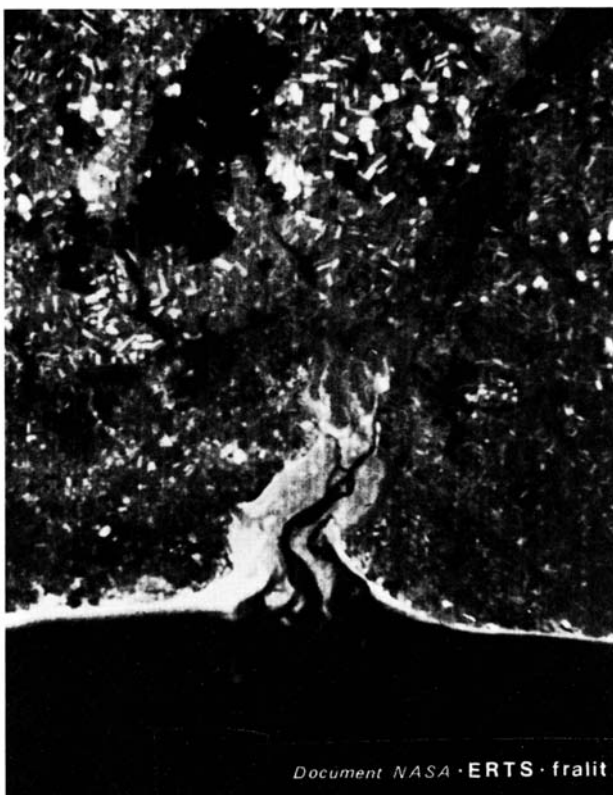
La baie de Somme est-elle un gisement touristique à « valoriser » selon des schémas méditerranéens, un site écologique de niveau international, une « Camargue du Nord » relevant d'un Parc Naturel compatible avec les activités de chasse et de pêche, le « Tiers Sauvage » de la Côte d'Opale, de la terre à maïs en devenir ?

II. LA BAIE DE SOMME

Ce qui est inaccessible à l'observation au sol apparaît sur les images que le satellite Landsat a réalisées en 1973 sur le littoral picard : la photographie 1, dans l'infrarouge, montre le tracé littoral ; la photographie 2, dans l'orangé, montre l'étendue des fonds sableux de la baie, où même le chenal de la Somme paraît discontinu. Les difficultés du trafic portuaire, la structure artisanale de la pêche découlent en partie des contraintes naturelles. L'aspect grisâtre de la baie sur la photo 2 souligne l'intensité des mouvements de sables et de vases dus au remaniement des fonds ; la faible profondeur des chenaux et la présence de seuils expliquent la brièveté de la période où les ports sont accessibles à chaque marée. A l'intérieur, les dunes ne sont que partiellement boisées (en noir sur la photo 2 où les sables sont blancs) et les conifères (en noir sur la photo 1) forment l'essentiel des forêts littorales, alors que le massif de Crécy (masse sombre en 2, claire en 1) au nord d'Abbeville est une hêtraie, plus proche de la formation climax, dont sur les images Landsat, les taches blanches des cumulus rappellent l'humidité.

Enchâssée dans la plaine maritime picarde, la baie de Somme découverte à chaque marée, constitue l'une des régions les plus fertiles d'une Picardie dont la réputation agricole n'est plus à faire. La production primaire de 1 900 ha de schorre (mollières) et de 2 500 ha de slikke (vasières) des baies de Somme et d'Authie a été estimée à 150 000 t (poids sec), soit des rendements de l'ordre de 30 à 40 t/ha par an. Le produit des pêcheries engendrées par ces deux baies serait de 10 000 t annuelles.

2) Image LANDSAT du littoral Picard dans l'orange - doc. NASA-ERTS-FRALIT



On conçoit qu'un tel écosystème fertilisateur de la mer doive être protégé aussi bien des pollutions que des travaux intempestifs d'entrepreneurs souvent mal informés. C'est surtout la richesse ornithologique de la baie de Somme et de ses abords qui justifie l'appellation de « Camargue du Nord ». Située sur les voies migratoires, l'étape picarde est visitée par plus de 320 espèces (plus des 2/3 de l'avifaune d'Europe), dont certaines par centaines ou par milliers. Si la chasse au gibier d'eau, à la botte comme à la hutte y retint les chasseurs près des mares (pointillé noir sur le cliché 1), la pression actuelle semble raisonnable. La caractéristique essentielle de ce milieu reste sa mobilité : chaque année, les vasières s'exhausseraient de 1 à 3 cm, l'exportation de sable a pu être estimée à une tranche de 1 m par J. Tricart et 30 000 t de galets transitent chaque année d'Onival au Hourdel. Les ruptures d'un cordon de galets aminci par l'érosion naturelle ou imprudemment provoquée se font plus fréquentes ; elles nécessitent des remblais importants, voire le renforcement des digues internes dans le marais, pour éviter qu'une tempête ne fasse de Cayeux le seul îlot du littoral entre la Zélande et Aurigny. Ce cordon de galets, dont les crochets ou pouliers successifs marquent au sol la progression, est d'ailleurs réduit par de nombreuses ballastières qui ont totalement massacré le véritable monument historique que formaient entre Cayeux et le Hourdel les levées et crochets construits par la mer entre 1905 et 1974. La mer, ainsi, tend à réoccuper le très ancien rivage marqué par la falaise morte (liseré noir sur la photo 1), aux dépens de ses propres dépôts, à partir de l'ouest. N'est-il pas symptomatique qu'une protection contre la mer ait été proposée dans les objectifs du « Conservatoire de l'espace littoral », dont la vocation est de protéger le littoral contre les hommes : en effet, c'est du continent que proviennent les activités humaines qui, à une autre échelle temporelle, affectent le littoral.

III. L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES

Sur ce littoral, l'histoire de la nature se confond avec celle des hommes, et l'activité humaine est un facteur important de l'écologie, science naturelle. Les rivages de la Somme sont sur la moitié de leur tracé, des digues artificielles et, en dehors de l'isobathe 0 qui la limite à l'ouest, les cordons de dunes et de galets intègrent une part au moins indirecte de l'action humaine (digues ou épis situés au sud-est, dunes boisées ou non, etc...). L'étendue des marais maritimes, appelés ici renclotures, dépend de la pression des sociétés sur le milieu : depuis 1912 aucun wadden n'a été concédé, à l'exception de la partie nord vers 1955 qui fut en partie réoccupée par la mer, mais semble de nos jours soustraire au domaine marin... Les terrains antérieurement conquis font l'objet d'un drainage intensifié et d'un remaniement de leur parcellaire sans grand souci des retombées écologiques.

Le propriétaire d'une ancienne garenne, grâce à d'importants investissements en capitaux et en main d'œuvre, réussit à fixer des dunes dans le Marquenterre, dunes qui furent ensuite densément boisées de pins noirs, puis de pins Laricio. Rigoureusement interdite au public une forêt littorale remplace les dunes « blanches » ou « grises » ; mais ce milieu entièrement construit porte en lui-même ses limites écologiques : l'évapo-transpiration des conifères assèche les plaines interdunaires ; le devenir de cette forêt reste incertain ; face à une réserve cynégétique ; vaste parc fermé ou entrouvert au public, cadre convoité de spéculations touristiques ou immobilières ? Les projets ne paraissent pas définitivement arrêtés, mais ils conditionneront en grande partie l'aménagement de l'ensemble du littoral : puissent-ils ne pas donner lieu à la création du « Touquet de la Côte Picarde ».

La « vocation portuaire » de la baie semble trouver un second souffle dans la navigation de plaisance alors que commerce et pêche se maintiennent. La clientèle réelle est importante, et les bases de Saint-Valéry et du Crotoy se sont développées, en dépit de leur éloignement de la mer,

réduit il est vrai par l'usage de bateaux à moteurs qui attendent à l'extrémité de la digue submersible de Saint-Valéry l'arrivée du flot. Les stations offrant le meilleur accueil à terre étant éloignées de la haute mer on a même projeté d'établir un vaste complexe portuaire et résidentiel au Hourdel.

La vocation touristique est un trait permanent : une clientèle habituée, fidèle, peu exigeante se satisfait d'un cadre modeste. Des initiatives locales et régionales tentent de réanimer ce secteur, et d'en favoriser la modernisation ainsi qu'en témoignent quelques lotissements en forêt, le développement des écoles de dériveurs et des clubs nautiques et de chars à voile, l'amorce d'un centre permanent d'initiation à l'environnement.

Le S.D.A.U. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) d'Abbeville, charte de l'aménagement de la région devrait entre autres choses répondre aux questions suivantes : peut-on, et comment protéger le littoral à l'ouest de Cayeux et du Marquenterre, conserver les accès aux ports de Saint-Valéry et du Crotoy, protéger de la pollution biochimique, mais aussi immobilière les sites du littoral, tout en triplant la fréquentation ?

Au niveau des P.O.S. (Plans d'Occupation des Sols), dont la rédaction est en cours, certaines directives du S.D.A.U. paraissent difficiles à appliquer, et l'aménagement « en profondeur » nécessaire pour éviter la saturation du créneau littoral, pourrait être rendue impossible par l'absence de P.A.R. (Plans d'Aménagement Ruraux) pour les communes voisines.

La clientèle touristique réelle est assez mal définie et la création d'un Parc Naturel Régional pourrait sans doute permettre de concilier l'état présent, les aspirations de collectivités et les nécessités écologiques de ce complexe naturel à protéger. La récente inscription à l'inventaire des sites d'un large périmètre devrait garantir les mesures conservatoires requises.

Un aménagement raisonné peut se satisfaire de quelques retouches à la situation actuelle et non d'un véritable bouleversement : la baie de Somme « s'il convient de l'aménager, c'est en la ménageant ». Elle pourrait à l'avenir constituer un de « ces musées de verdure... dont nos successeurs nous sauront gré ; car la richesse de demain ne sera pas l'or ou l'argent, elle sera l'espace » (Ph. Chauchoy). A l'heure où la nature se fait rare on ne peut qu'être inquiet des projets des potasses d'Alsace et des soudières de Lorraine de déverser en Baie de Somme chlorure de calcium et autres ingrédients...

**R. REGRAIN
F. VIGNON**

**Station d'études en Baie de Somme
Université de Picardie**

Bibliographie

La revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie « Picardie Information » a publié un dossier et de nombreux articles sur le sujet (Ph. Chauchoy, F. Knecht, F. Vignon, etc...). Le C.R.D.P. d'Amiens publie une « Etude Ecologique du littoral Picard » comprenant l'ensemble des commentaires écologiques au premier projet du S.D.A.U. (Amiens, 1973).